

DELIBERATION N°CS-2021/09

OBJET : Budget primitif 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Métropole de Lyon – 20 rue du Lac à Lyon 3ème, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaients présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, N. DEHAN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, C. POUZERGUE, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, A. BROTTET, F. FORT, A. GALLIANO, J-Y. GARABED, F. GROULT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, G. MARCELLIN, F. PASTRE, L. PROTON, M. RANTONNET, J-M. THIMONIER et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Olivier BAREILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 24 / Voix : 73).

Convocation en date du : 24 mars 2021.

Nature de l'acte Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.).

Le budget 2021 a été élaboré en tenant compte des propositions débattues lors du Débat d'orientation budgétaire (Cf. note de synthèse du DOB 2021).

Monsieur le Président expose au Conseil syndical les propositions soumises au vote pour la section de fonctionnement (présentation par nature et par chapitre) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>DEPENSES</u>	PROPOSITION NOUVELLE
011 – charges à caractère général	405 551,91 €
012 – charges de personnel	391 019,20 €
65 – autres charges de gestion courante	41 680,00 €
66 – charges financières	103 652,00 €
67 – charges spécifiques	1 275,00 €
D023 – virement à la section d'investissement	1 173 885, 94 €
68-D042 – dotations aux amortissements	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES	2 127 064,05 €
<u>RECETTES</u>	PROPOSITION NOUVELLE
R002 – excédent antérieur reporté	932 396,95€
73 – impôts et taxes (participation des adhérents)	915 299,60 €
74 – dotations, subventions et participations	279 367,50 €
TOTAL RECETTES	2 127 064,05 €

Monsieur le Président expose ensuite les propositions soumises au vote pour la section d'investissement (présentation par nature et par « opération d'équipement » ou par chapitre) :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	PROPOSITION NOUVELLE
Opération 11 : aménagements piscicoles de seuils en rivière	1 342 417,90 €
Opération 12 : restauration et aménagement des berges	40 000,00 €
Opération 13 : entretien de la végétation	52 000,00 €
Opération 14 : observatoire du fonctionnement du bassin versant	40 489,00 €
Opération 16 : aménagements hydrauliques de protection contre les inondations	20 291 760,10 €
Opération 18 : protection contre les inondations secteur Chaudanne	20 000,00 €
Opérations non affectées	8 000,00€
D16 : remboursement d'emprunts	80 000,00 €
D041 – opérations patrimoniales	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES	21 974 667,00 €
<u>RECETTES</u>	PROPOSITION NOUVELLE
13 – subventions d'investissement	16 294 893,05 €
R16 – emprunts	3 130 251,11 €
10-10222 – FCTVA	476 286,55 €
R001 – solde d'exécution d'investissement reporté	789 350,35 €
R021 – virement de la section de fonctionnement	1 173 885, 94 €
R040-28 – amortissements des immobilisations	10 000,00 €
R041 – opérations patrimoniales	100 000,00 €
TOTAL RECETTES	21 974 667,00 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avis de la commission des finances réunie en date du 19 mars 2021,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- **par 66 voix pour et 7 voix contre pour le chapitre « opération 16 » en investissement ;**
- **à l'unanimité des suffrages exprimés, par 73 voix pour l'ensemble des autres chapitres en investissement et en fonctionnement :**

ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER le budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 19/04/21
et de la publication le 19/04/21

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS



LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS

